académie Besançon

MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Collège Dampierre/Salon

Téléphone :
03 84 67 12 21
Télécopie :
03 84 67 18 10
Mél:
ce.0700004Z
@ac-besancon.fr

Dossier suivi par :
Pierre PETER
Principal

Téléphone :
03 84 67 12 21
Mél:
Pierre-phi.peter@ac-besancon.fr
@ac-besancon.fr

Rue du stade
70184 DAMPIERRE / SALON

Monsieur le Principal

aux

Parents d'élèves de 3ème

le 28/3/2018

Objet : **Affectation post 3ème**

Début juin auront lieu les conseils de classe de 3ème. Vous aurez à exprimer vos choix (demandes d'orientation) en complétant deux documents qui vous seront transmis le 11 mai et **à rendre pour le 22 mai :**

-La fiche de dialogue
-La fiche d'affectation post 3ème
-Eventuellement une demande d'assouplissement de la carte scolaire (fiche de dérogation à solliciter auprès du professeur principal)

Dans cette perspective vous êtes invités à une **réunion d'information**

le vendredi 27 avril à 18h en salle V.MAUPIN

en présence du principal et de la conseillère d'orientation psychologue, Mme Vinot.

Il convient de distinguer l'Orientation, l'Affectation et l'Inscription

PRECISIONS LEXICALES :

==> L'Orientation :

Elle résulte d'un dialogue entre l'établissement et la famille.

- Après avis du conseil de classe, la décision d'orientation est prise par le chef d'établissement.
- Elle concerne les voies d'orientation possibles après la 3ème :
  - 2nde générale et technologique,
  - 2nde professionnelle (conduisant à un Bac Pro en 3 ans),
  - 1ère année de CAP en 2 ans.

==> L'Affectation :

C'est l'inspecteur d'académie qui affecte votre enfant dans un établissement en fonction de votre demande.

- Une notification est remise aux élèves
- **L'affectation doit être suivie d'une inscription dans l'établissement concerné.**

==> L'Inscription :

Doit se faire dans les délais et selon le calendrier de l'établissement d'affectation

- Elle est obligatoire, sinon l'élève est considéré comme démissionnaire et sa place est attribuée à un autre jeune.

1. **La fiche de dialogue** : au 3ème trimestre, les familles expriment leurs choix (les demandes d'orientation) sur la fiche de dialogue à partir de laquelle le conseil de classe, prenant en compte l'ensemble des informations réunies par ses membres, émet des propositions d'orientation.

C'est le chef d'établissement qui arrête la décision d'orientation, que celle-ci soit conforme ou non aux demandes de la famille ou aux propositions du conseil de classe.

Avant d'arrêter sa décision, lorsqu'une divergence est constatée entre les demandes de la famille et les propositions du conseil de classe, le chef

d'établissement prend l'initiative d'une rencontre avec la famille.

Les parents ont la possibilité de faire appel de la décision du chef d'établissement quand cette décision n'est pas conforme à leur demande.
Le délai d'appel est limité à 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la décision.

La fiche d'affectation post 3ème : 3 vœux à formuler en cohérence avec la décision d'orientation.

Cette fiche fait apparaître:

- les vœux formulés par l'élève et sa famille, qui précisent l'établissement demandé
- l'avis du chef d'établissement.
-l'évaluation des compétences spécifiques liées à certaines formations professionnelles
Elle permet d'attribuer un nombre de points à chaque élève pour les vœux « avec notes » (formations spécifiques en Lycée professionnel, pour lesquelles une sélection est mise en place)

a) ***Le Lycée professionnel***. Il accueille les élèves s'orientant vers les CAP, BAC PRO 3 ans. Chaque CAP ou BAC PRO renvoie à un champ professionnel spécifique. (ex : CAP esthétique).
Il est important de formuler 3 vœux car le nombre de places est limité pour chaque formation.

L'entrée dans les spécialités énumérées ci-dessous requiert une présélection des candidatures par une commission :
- CAP art et techniques de la bijouterie joaillerie
- Bac pro étude et réalisation d'agencement
- CAP agent de sécurité
- Bac pro métiers de la sécurité
- CAPA palefrenier soigneur
- Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique

Les élèves intéressés doivent si signaler sans tarder au Principal (avant le 2 mai)

Formations du secteur hippique :

☐ CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique **du lycée agricole Mancy de Lons-le-Saunier.** Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation.
Ils auront lieu le : **vendredi 23 mars 2018 de 13h30 à 17h30**
samedi 24 mars 2018 de 8h à 12h
vendredi 6 avril 2018 de 13h30 à 17h30

☐ CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique du **lycée agricole privé Lasalle de Levier.** Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation.
Ils auront lieu **les vendredi 30 mars, 27 avril ou 25 mai 2018, de 9h15 à 17h.**

b) ***Le Lycée Général et Technologique*** *:* Chaque élève en fonction de son lieu de domicile appartient à une zone géographique. Chaque zone géographique est rattachée à un ou plusieurs lycées de secteur sur lequel l'élève a une priorité d'affectation.

Les familles pourront solliciter une dérogation pour des motifs liés au handicap, raisons médicales….et parcours particuliers (voir la fiche de dérogation) **La fiche de demande de dérogation est à demander au professeur principal**, **elle devra être restituée avec les pièces justificatives pour le 22 mai** (la demande sera étudiée par les services académiques).

Un lycée de secteur qui assure à votre enfant une affectation doit figurer parmi les 3 vœux. Le lycée Cournot est le lycée de secteur des élèves de Dampierre.

L'entrée dans les spécialités énumérées ci-dessous requiert une présélection des candidatures par une commission :

- **2de ABIBAC :** des lycées Condorcet de Belfort et Ledoux de Besançon
- **2de BACHIBAC :** du lycée Germaine Tillion de Montbéliard
- **2de TMD (musique ou danse) :** au lycée Pasteur de Besançon
    - Dès à présent et avant le 11 mai, la famille doit prendre contact avec le Conservatoire à rayonnement régional du grand Besançon (suivi des dossiers : Mme DARDENNE 03.81.87.87.08 ou Mr DOUBEY 03.81.87.87.11 conservatoire@grandbesancon.fr) afin que l'élève soit convoqué pour les tests.
    - Prendre contact avec le lycée Pasteur (secrétariat : 03 81 81 22 89) ; une lettre de demande et d'explication du projet d'orientation sera demandée ainsi que les photocopies des bulletins des 1er et 2e trimestres de l'année en cours.
- **2de GT pour y suivre l'enseignement d'exploration dérogatoire unique « création et culture design » :** au lycée Pasteur de Besançon

Les élèves intéressés doivent si signaler sans tarder au Principal (avant le 2 mai)

EPS-SECTIONS SPORTIVES :

- **EPS 5 heures :** La candidature dans ces formations ne nécessite aucune présélection de la part de l'établissement d'accueil. Pour postuler, le candidat doit disposer d'une décision d'orientation favorable pour la 2de GT. Ce sont les mieux classés par Affelnet lycée qui sont affectés
- **Parcours de l'excellence sportive et lycées d'accueil de l'excellence sportive :**

PES : Le candidat à ce dispositif doit, **dès que possible,** contacter le responsable de la fédération ou du club de la discipline sportive pratiquée pour se renseigner sur les procédures à suivre et le ou les établissements d'accueil.
Une liste des candidats, aptes à poursuivre dans ces formations, est arrêtée et validée par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
LAES, le candidat doit contacter l'établissement correspondant à son lycée d'accueil de l'excellence sportive et renseigner un dossier spécifique. Une commission académique siégeant courant juin statue sur la demande.
En parallèle, il fait figurer sur sa fiche d'affectation un voeu pour 'établissement souhaité. La candidature sera traitée en fonction du rang du voeu saisi.

POUR TOUTE DEMANDE HORS ACADEMIE (DEMENAGEMENT OU AUTRE) PRENDRE CONTACT AVEC LE PRINCIPAL SANS TARDER

Vos interlocuteurs pour de plus amples renseignements sont :

- le professeur principal de la classe, - la Conseillère d'Orientation Psychologue, - le Principal

Le Principal

Pierre PETER